

17th Feby.

above the appropriation for the year 1831?—The principal cause is, that no appropriation was made last year, for clothing the Invalids and Foundlings, as had been usual; the great increase of Foundlings from the number of Emigrants which arrived last year also caused an additional expense. I would suggest some alteration in the Law regarding the Insane. As the Law now stands, it is requisite that the Commissioners have a Certificate from one of the Judges of the Court of King's Bench, to authorize them to receive the Insane persons: It has been stated to the Commissioners that these Certificates cannot be obtained without great difficulty. Formerly, the Commissioners admitted them on the Report of the Physician who is in the Commission; and I do not know of any complaint being made that persons were improperly confined. The proposed addition to the Cells is intended as a temporary measure, in consequence of the great number of applications for admission, as it will take some years to build a proper Insane Hospital.

MINUTES of EVIDENCE taken before a Special Committee on the Petition of the Citizens of St. John Suburbs of Quebec, for the removal of the Emigrant Hospital. [Reported 1st February, 1832.]

Friday, 2nd December, 1831.

THOMAS AINSLIE YOUNG, Esquire, in the Chair.

Dr. Joseph Painchaud, called in; and being interrogated, answered:—The Hospital being insulated, is thoroughly ventilated. I am of opinion that the site of the Hospital is salubrious notwithstanding its flatness. In the greatest heat of Summer there is always a current of air. The Inhabitants of the Suburbs cannot in any way be injured by the vicinity of the Hospital, it being nearly free from immediate neighbours, and the Hospital being isolated. No case of contagion has been communicated from the Hospital since May last. Mr. Thomas, the Apothecary, died of consumption. The Assistant did not experience any attack of malignant Fever, and is ready to resume his former functions. The close stools cannot occasion any nuisance to the neighbourhood.

Saturday, 3rd December, 1831.

Joseph Hamel, Esquire, Surveyor, called in; and being interrogated, answered:—I live near the Emigrant Hospital, and have lived for several years there. I have had no occasion to make any complaints with respect to that Hospital, until last Summer, after Dr. Painchaud caused additional apartments to be constructed, in order to accommodate a larger number of sick than usual, which rendered that Hospital, and its neighbourhood, so infectious as to force a large number of the neighbours to keep their windows shut all day long. I could not myself keep the window of my office, nor any window in front of my house, open, without being annoyed by cadaverous smells. What I wish particularly to bring under observation is the house in which medical examinations (*post mortem* examinations) take place, which is situated only about twenty feet from St. John's Street, in which there have been as many as seven corpses exposed the whole day, and that when the weather was very warm. Besides, the Privies, not having any drains, it becomes necessary frequently to convey the filth through the City to the Beach, in hogsheads. I think that if the Hospital was put again upon its old footing, that is to say, as it was before the exterior apartments were added, there would be less to fear for St. John's Street, but I think there will always be a great deal to be dreaded by the inhabitants of D'Aiguillon Street, the level of which is below that of the Hospital.

Mr. Joachim Mondor, Merchant, residing in St. John's Suburbs, called in; and being interrogated, answered:—I had occasion to call upon Mr. Hamel in the month of July last, and

trouvés, en sus de l'appropriation pour l'année 1831?—La principale cause, c'est que l'année dernière, il n'a été fait aucune appropriation pour les vêtements des Invalides et Enfants-trouvés, comme on avait eu coutume de le faire; l'augmentation considérable du nombre des Enfants-trouvés causée par l'affluence des Emigrés arrivés ici l'année dernière, a aussi été une cause additionnelle de dépenses. Je désirerais suggérer quelque changement à la loi qui regarde les aliénés. Telle qu'est maintenant la Loi, il faut que les Commissaires aient un Certificat d'un ou de plusieurs Juges de la Cour du Banc du Roi, pour qu'ils soient autorisés à recevoir les aliénés. On a dit aux Commissaires que ce Certificat ne pouvait s'obtenir sans de grandes difficultés. Précédemment, les Commissaires donnaient admission sur le Rapport du médecin qui est dans la Commission, et je ne sache pas qu'on se soit jamais plaint que quelqu'un ait jamais été renfermé sans nécessité. L'addition proposée aux Loges, ne doit être qu'une mesure temporaire, pour rencontrer le nombre de demandes qui ont été faites, attendu qu'il se passera plusieurs années avant qu'on ait un Hôpital convenable pour les aliénés.

MINUTES des TEMOIGNAGES pris devant un Comité Spécial sur la Pétition des Citoyens du Faubourg St. Jean de Quebec, pour le déplacement de l'Hôpital des Emigrés. [Rapport le 1er Février 1832.]

Vendredi, 2 Décembre 1831.

THOMAS AINSLIE YOUNG, Ecuyer, au Fautueil.

Le Dr. Joseph Painchaud a été appelé; et étant interrogé, a répondu:—L'Hôpital étant isolé, est parfaitement aéré. Je suis d'avis que le site de l'Hôpital est salubre, quoiqu'il se trouve sur un terrain plat. Que dans les grandes chaleurs de l'Été, il y a toujours un courant d'air. Que la proximité de l'Hôpital ne peut en aucune manière nuire aux habitants du Faubourg, puisqu'il n'y a aucuns voisins, et que l'Hôpital est isolé. Qu'il n'a été communiqué de l'Hôpital aucun cas de contagion depuis le mois de mai dernier. Que M. Thomas, l'Apothicaire, est mort de consommation. Que l'Assistant n'a éprouvé aucune attaque de Fièvre maligne, et qu'il est prêt à retourner à ses premières fonctions. Que les maisons d'aisance ne peuvent occasionner aucune nuisance dans le voisinage.

Samedi, 3 Décembre 1831.

Joseph Hamel, Ecuyer, Arpenteur, a été appelé; et étant interrogé, a répondu:—Je demeure près de l'Hôpital des Emigrés, et j'y ai demeuré depuis plusieurs années; je n'ai eu aucun sujet de me plaindre de cet Hôpital que depuis l'Été dernier, et depuis que le Dr. Painchaud a fait construire des salles additionnelles pour y admettre un plus grand nombre de malades que de coutume, ce qui a rendu cet Hôpital et ses environs assez infects pour obliger les voisins en grand nombre de tenir leurs fenêtres fermées tout le long du jour. Moi-même, je ne pouvais tenir ouverte la fenêtre de mon Bureau, ni aucune fenêtre du devant de ma maison sans éprouver des odeurs cadavéreuses. Ce que je voudrais particulièrement faire remarquer, c'est la maison où l'on fait l'autopsie, qui n'est située qu'à une vingtaine de pieds de la Rue St. Jean, et dans laquelle il y a eu jusqu'à sept cadavres exposés tout le jour, et lorsqu'il faisait bien chaud. En outre, les Fosses d'aisance n'ayant pas d'égout, on est forcé de faire transporter fréquemment les immondices à travers la ville jusqu'à la grève dans des Barriques. Je crois que si l'Hôpital était sur l'ancien pied, c'est-à-dire, comme il était avant l'addition des salles extérieures, il y aurait moins à craindre pour la Rue St. Jean; mais je crois qu'il y aurait toujours beaucoup à craindre pour les habitants de la Rue d'Aiguillon, dont le niveau est au-dessous de celui de l'Hôpital.

M. Joachim Mondor, Marchand, résidant au Faubourg St. Jean, a été appelé; et étant interrogé, a répondu:—J'ai eu occasion d'aller chez M. Hamel dans le mois de Juillet dernier, et

17 Fevr.